



L'HEBDO DU CONFINÉ

PORT DES MASQUES

" Pour information, le port du masque devient obligatoire à compter du lundi 27 avril 2020.

Concernant les visières, nous devrions recevoir une commande d'ici 10 jours environ. Elles seront à disposition des PNC, sur volontariat (process encore à affiner, à priori via la logistique opérationnelle).

D'ici là, si un PNC souhaite utiliser son propre équipement (visière ou lunettes), pas d'objection de la part de l'entreprise. Une mise à jour de l'information des dossiers de vol est prévu prochainement. »



FICHE DE PAIE D'AVRIL ... PERDUE ?

Toutes les fiches de paie version papier ont été envoyées par AF. Le confinement entraîne des délais de distribution très allongés par la Poste.

En cas de besoin impérieux vous pouvez avoir un accès soit :

- 1- en ouvrant un compte my people doc (contacter la gestion paie pour l'envoi du lien par mail)
- 2- en décochant l'option "recevoir par courrier" si vous avez déjà un compte
- 3- soit les consulter télécharger ou imprimer sous IPN/eRH

BESOIN D'UNE ATTESTATION ? AYEZ LE REFLEX EASY RH

Attestation d'activité partielle (dispo) / autorisation de circulation

Allez sur Easy RH → démarches → COVID 19

Je demande une attestation d'activité partielle ou une autorisation professionnelle de circulation

ATTENTION : Elle ne se substitue pas à l'attestation de déplacement obligatoire. Pour faire valoir ce que de droit auprès des différents établissements.

E-LEARNING ET PROBLÈME DE CONNEXION.

AF n'a pas prévu d'extension de la 4G. Le temps du confinement. Si toutefois un PNC se trouvait en difficulté car son e-learning devait être fait, AF trouverait une solution. Merci de nous faire remonter si vous avez des difficultés pour que l'on puisse les traiter au mieux.

ON NE VOUS A PAS APPELÉ POUR CONFIRMER UNE ACTIVITÉ ?

A J-3 d'une activité programmée, l'entreprise appelle le PNC pour confirmer son engagement. Si cet appel n'a pas été effectué à cette date, **contactez le cadre de permanence au 06 30 52 73 77.**



OUVERTURE CPPE

Les permanences téléphoniques sont réduites. Elles ont lieu de 9H30 à 16H30 certains jours, vous trouverez sous CrewMobile les dates exactes qui sont mises à jour chaque semaine.



SE RESTAURER A LA CITE

A titre exceptionnel Servair est en charge d'alimenter les distributeurs automatiques de la cité. Cette société qui est également très impactée par la crise actuelle, n'est en capacité de produire qu'une quantité limitée de prestations. Les distributeurs sont approvisionnés 3 fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi (une cinquantaine de sandwiches à chaque fois). Faisons tous preuve de compréhension.

Activité professionnelle en parallèle de l'activité partielle

Il est possible d'exercer une activité en parallèle de l'activité partielle PNC AF.

Cette deuxième activité n'est pas subordonnée à l'accord de l'entreprise. En revanche vous devez respecter les règles suivantes :

- Exercer une activité qui ne soit pas en lien avec la nôtre.
- L'activité doit être complémentaire (80% nouvelle activité / 20% AF).
- La rémunération sera en plus du SMG, elle ne se substituera pas au chômage partiel.
- Vous devez vous déclarer auprès de l'entreprise via l'adresse mail : mail.rrhpnc@airfrance.fr

Pour toutes questions complémentaires merci d'adresser un mail au pôle RH :

mail.rrhpnc@airfrance.fr

Ou **par téléphone au 07 60 61 32 82** (même si vous tombez sur le répondeur, ils vous rappelleront dans la journée).

RÉGLEMENTARITE PROLONGÉE, COMMENT ÇA MARCHE?

La DGAC a autorisé une prolongation des compétences généralités et avion de 4 mois.

Après avoir effectué le E-learning complémentaire, accessible sous moschorus, la mise à jour en machine prendra environ 72h. L'attestation de cette dérogation est disponible sous medialib :

mémos PNC/Dérogations échéances réglementaires.

RESULTATS DE LA CAMPAGNE TTA ET TAF DISPONIBLE DEPUIS LE 13 AVRIL

La signature des avenants électroniques est possible jusqu'au 15 juillet 2020. Pour toutes questions écrire à : mail.tapnc@airfrance.fr.

Les PNC qui ne signeraient pas l'avenant à leur contrat ne seront pas pénalisés l'année prochaine et pourront accéder à la campagne de TA.

PRODUCTION, PLANNING, ...

Avec l'activité partielle mise en place, le développement informatique a été contraint de repousser certaines échéances :

- Joker à H-45
- Sortie anticipée des TDS sur LC

La remise à plat des DDA, prévue en novembre reste actée pour le moment.

La pose des CA hiver (01/10/20 au 31/03/21) est ouverte jusqu'au 1er juin 23h59.

Que faire lorsque l'on est confiné ?



Accès illimité et numérique **OFFERT** par le CSE lignes à près de 16000 titres de presse via l'appli **CAFEYN** pendant 12 mois !

Une **FAQ** est disponible sur le site ainsi qu'un mail en cas de difficultés post abonnement

support@cafeyn.co

Rdv sur celignes.com => vie pratique => partenaires du CE => CAFEYN



Rester chez soi n'est pas chose aisée d'autant qu'il faut occuper ses enfants mais aussi et surtout... leurs esprits !

Le CSE lignes a négocié pour vous un abonnement annuel sur la plateforme de formation SKILLEOS à un prix imbattable.

39 euros ou 19,50 euros (avec subventions) l'accès illimité des centaines de vidéos de formation pendant un an.

Et EXCEPTIONNELLEMENT, si vous vous abonnez d'ici le 30 avril (inclus), votre abonnement durera 14 mois ! **RDV sur celignes.com pour acheter votre abonnement !**